**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 NOVEMBRE 2023**

**Présents** : Rousch H, Vincent JM, Douin Y, Boniver J, Hakin L, Meyers L, Ceulemnans R, Croes D, Maurage D

Le CP précède la réunion d’information destinée aux clubs. Cette réunion abordera trois thèmes : la labélisation, l’interclubs dames à Liège et la réforme des noyaux.

1. Situation des affiliés :

* Il y a 15.068 affiliés dont 3.247 en province de Liège
* Pour la saison complète (2022-2023) il y avait 16.070 affiliés. Les chiffres des affiliations durant la seconde partie de la saison écoulée sont de 400 licences récréatives et de 300 affiliations mi-saison. Sur base de ces chiffres on peut espérer atteindre la barre des 16.000 affiliés pour cette saison ce qui permettrait de garder une certaine stabilité.
* On constate que c’est dans la tranche d’âge 25-40 ans qu’il devient de plus en plus difficile de garder une certaine fidélité des joueurs. A l’inverse au-dessus de 40 ans les joueurs se réaffilient facilement d’année en année.

1. Modification aux règlements :

* En marche de l’assemblée générale de l’Aile Francophone qui aura lieu le mercredi 22 novembre à Andenne, nous examinons les différentes propositions de modification aux règlements.

1. L’interclubs IWB dames : suite à la suppression d’une division en nationale, il est proposé d’ajouter une série supplémentaire en IWB. En effet, en nationale il y a très peu d’équipe néerlandophones c’est pourquoi au niveau national il a été décidé de supprimer la nationale 2. Pour ne pas que l’impact se fasse trop ressentir au niveau IWB, il y devrait y avoir trois divisions.

Cette nouvelle pyramide permettrait aussi d’équilibrer les forces au niveau IWB et renforcer les séries provinciales, en limitant le nombre de montées de provinciale vers la régionale.

1. Une proposition de modification au règlement d’ordre intérieur en matières sportives est également sur la table.

C’est au niveau de la procédure inexistante au niveau des exceptions de transfert que le bas blesse. Celle-ci se base sur la procédure de mutation sportive mais qui ne couvre pas les mêmes périodes.

Les mutations sportives sont possibles après transfert (mutation administrative) et sont imposées par deux conditions :

1. Ne pas avoir disputer de rencontre dans la saison en cours
2. Avoir déménagé (distance supérieure à 50 km) ou être en seconde année d’affiliation.
3. La troisième proposition est la suppression des listes de forces pour le passage à des noyaux.

Les textes ne sont pas encore entérinés, mais il ne reste que quelques points anecdotiques à peaufiner. La seule pierre d’achoppement est le nombre de montée maximale hors du noyau initial.

Lors de la réunion il a aussi été décidé de facturer, pour un montant de 50 euros, la poubelle détruite part de L Strebelle dans un geste de mauvaise humeur.